

Plan France THD : 7 projets de RIP supplémentaires et un observatoire

Le Plan France Très Haut Débit cher au gouvernement avance. Plus d'un an après son [lancement au printemps 2013](#), sept nouveaux projets de réseaux d'initiative publique (RIP) vont bénéficier de financements de l'Etat pour déployer des infrastructures à très haut débit : l'Alsace, la Bretagne, l'Eure, la Haute-Saône, la Manche, le Tarn-et-Garonne et le Val-de-Marne. Le Premier ministre Manuel Valls vient de donner son accord de principe. Ce qui porte à **24 le nombre de RIP aujourd'hui soutenus** dans le cadre du plan France THD.

4 millions de foyers en FTTH dans les RIP

Rappelons que le Plan FranceTHD vise à couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 2022, dont 80% en technologie FTTH (fibre à domicile). Un projet évalué à 20 (voire 25) milliards d'euros et qui sera financé de manière tripartite entre les finances publiques, les opérateurs privés et les collectivités. Si les opérateurs se chargeront de couvrir les zones conventionnées (zones denses et moyennement denses qui touchent 57% de la population) à hauteur de 6 à 7 milliards d'euros, les zones non conventionnées (43% de la population) seront couvertes dans le cadre des RIP pour un coût évalué **entre 13 et 14 milliards d'euros**. Dont la moitié en subventions publiques sur lesquelles l'Etat participe à hauteur de **3,3 milliards** d'euros issus des fonds du Programme des investissements d'avenir géré par le Commissariat général à l'investissement.

Ces budgets s'entendent pour l'ensemble du programme jusqu'en 2022. A ce jour, **57 demandes de subventions ont été déposées** par les collectivités territoriales (couvrant 69 départements). Il en reste donc plus de la moitié en attente d'étude de leur dossier par la Mission THD chargée du pilotage du plan. Les projets RIP permettront de couvrir 4 millions de foyer en fibre optique. Dont **230 000 prises optiques en Bretagne** (pour un budget total de 600 millions d'euros) et **250 000 en Alsace** (400 millions d'euros).

Une carte des déploiements des infrastructures

Les intéressés (et les autres) pourront suivre sur le Net l'avancée des travaux presque en direct. Le gouvernement vient de lancer en ce sens le site FranceTHD.fr qui propose notamment un **Observatoire des déploiements** des infrastructures. Un outil cartographique permet de visualiser au niveau d'un logement ou d'un local à usage professionnel les débits théoriques (maximums) atteignables à partir des réseaux numériques (xDSL, câble et fibre optique) en place. La carte se dotera, dans un second temps, d'un outil affichant les projets de déploiement.

« Le lancement de l'Observatoire pour mesurer l'état de cet avancement s'inscrit dans la démarche de transparence de l'action publique portée par le Gouvernement. Il montre aussi que le grand mouvement initié par le Plan France Très Haut Débit se concrétise progressivement, pour nos concitoyens, dans les villes comme dans les zones rurales », a commenté la secrétaire d'Etat du Numérique **Axelle Lemaire**.

Lire également

[La réforme territoriale, frein au déploiement du très haut débit en France ?](#)

[L'Arcep encadre la future régulation du haut et très haut débit](#)

[2 millions de foyers carburent au très haut débit en France](#)